

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DURANT LE  
FESTIVAL INTERNATIONAL DE GEOGRAPHIE 2017 - MODIFICATIF (ANNULE ET REMPLACE  
L'ARRETE DU 14 SEPTEMBRE 2017)**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les  
articles L 2213-1 et L 2213-2,

CONSIDERANT que le Festival International de Géographie nécessite des mesures d'ordre et de  
sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement du Festival International de Géographie 2017, à Saint-  
Dié-des-Vosges,

- Le stationnement sera interdit place Jules Ferry, du vendredi 29 septembre 2017 à 6 heures au dimanche 1er octobre 2017 à 20 heures.
- Le stationnement sera réservé aux services municipaux place de l'Europe, le long du bâtiment de l'Hôtel de Ville suivant les emplacements délimités, du vendredi 29 septembre 2017 à 6 heures au dimanche 1er octobre 2017 à 20 heures.
- Le stationnement sera interdit place Pierre Sépard, 5 mètres de part et d'autre devant l'entrée de la Gare le vendredi 29 septembre 2017 de 8 heures à 10 heures.
- Le stationnement rue Stanislas, face à l'ancien commissariat, c'est-à-dire face aux n°11, 13 et 15 sera réservé aux véhicules du FIG, du jeudi 28 septembre 2017 à 8 heures au dimanche 1er octobre 2017 à 20 heures.
- Le stationnement sera interdit sur le parvis Jean-Paul II et la place Georges Trimouille du vendredi 29 septembre 2017 à 6 heures au dimanche 1er octobre 2017 à 20 heures.
- La circulation sera interdite rue Stanislas, entre la rue Carbonnar et la rue du Gymnase Vosgien, du vendredi 29 septembre 2017 à 8 heures au dimanche 1er octobre 2017 à 20 heures.
- Le stationnement et la circulation seront interdits quai Carnot, entre la rue du Battant et la rue Maurice Jeandon, le vendredi 29 septembre 2017 de 16 heures 30 à 20 heures 30 et le dimanche 1er octobre 2017 de 15 heures à 18 heures 30.
- Le stationnement sera réservé aux Exposants du Salon du Livre (30 places) place de l'Europe, derrière l'Hôtel de Ville suivant les emplacements délimités, du jeudi 28 septembre 2017 à 8 heures au dimanche 1er octobre 2017 à 22 heures.  
Le stationnement sera réservé aux Exposants du Salon de la Gastronomie place de la Faïencerie, du vendredi 29 septembre 2017 à 6 heures au dimanche 1er octobre 2017 à 20 heures.

Le stationnement sera réservé aux exposants munis d'une autorisation délivrée par l'ADFIG. Celle-ci sera affichée sur le pare-brise de leur véhicule et comportera le logo du FIG, le texte « EXPOSANT » et un numéro d'autorisation.

- Pour permettre la mise en place d'un camion pour le déchargement et le chargement de matériels, le stationnement sera autorisé rue du 11 novembre 1918, le long du Parc Jean Mansuy, les lundi 25 et mardi 26 septembre 2017 et les lundi 2 et mardi 3 octobre 2017, de 7 heures à 18 heures.
- 3 places de stationnement seront réservées place Jules Ferry, dans l'allée située côté sous-préfecture, le jeudi 28 septembre 2017, de 6 heures à 19 heures.

Article 2 : Ces interdictions seront signalées par des panneaux mis en place par les Services Techniques.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 septembre 2017

Le Maire,



David VALENCE